

"La demande d'adhésion de la Finlande à la Communauté européenne" dans Revue du Marché commun et de l'Union européenne (Juin 1992)

Légende: En juin 1992, Pertti Salolainen, ministre finlandais du Commerce extérieur, détaille dans le mensuel Revue du Marché commun et de l'Union européenne les enjeux économiques de l'adhésion de la Finlande aux Communautés européennes.

Source: Revue du Marché commun et de l'Union européenne. dir. de publ. Epstein, Geneviève ; Réd. Chef Vignes, Daniel. Juin 1992, n° 359. Paris: Les Éditions Techniques et Économiques.

Copyright: (c) Les Éditions Techniques et Économiques, 3, rue Soufflot 75005 Paris

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_demande_d_adhesion_de_la_finlande_a_la_communaute_europeenne"_dans_revue_du_marche_commun_et_de_l_union_europeenne_juin_1992-fr-e80ab57c-2372-4b22-8735-1ed15339c16a.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

La demande d'adhésion de la Finlande à la Communauté européenne (*)

PAR PERTTI SALOLAINEN

Ministre finlandais du Commerce extérieur

La Finlande a toujours fait partie de l'Europe ; en entrant dans la Communauté, elle s'efforcera de contribuer à promouvoir une Europe où la sécurité et le bien-être seront toujours mieux assurés. Mais l'adhésion nécessitera des changements radicaux de l'économie finlandaise, qui demanderont du temps, même si la base de départ est relativement bonne.

Le 18 mars 1992, la Finlande demandait à devenir membre de la Communauté européenne. Cette requête, déposée à Bruxelles et présentée au président du Conseil des Communautés européennes à Lisbonne, constitue un prolongement naturel d'une coopération de longue date.

La Finlande et les Finlandais ont toujours fait partie de l'Europe. À travers les âges, nous nous sommes efforcés de promouvoir une Europe où la sécurité et le bien-être seraient indissociables. À présent, l'Europe s'engage dans cette voie historique. La démarche faite par la Finlande est ainsi dans la logique des choses.

L'intégration politique et économique de l'Europe de l'Ouest est la force motrice du développement européen. La Communauté européenne peut jouer un rôle décisif pour dissiper les nuages qui, en ce moment, projettent leur ombre sur l'avenir du continent. La crise économique de l'Europe de l'Est, les problèmes environnementaux sans cesse croissants et les différends entre groupes nationaux qui atteignent leur paroxysme dans certains États ne peuvent être surmontés que dans le cadre d'une vaste coopération européenne. Quant à nous, nous sommes disposés à prendre une part active à l'affermissement des valeurs communes.

La Finlande accepte les règles actuelles de la Communauté de même que sa coopération politique sous sa forme actuelle. Nous sommes également d'accord sur les objectifs finals formulés dans les traités de Rome et de Maastricht et dans l'Acte unique européen.

La Finlande remplit toutes les conditions requises pour être membre de la Communauté européenne. C'est un pays du nord de l'Europe, qui est régi par une constitution et où les idéaux de démocratie et d'égalité sont profondément enracinés.

Par son entrée dans la Communauté européenne, la Finlande cherche à garantir à ses ressortissants, à ses sociétés et à ses entreprises l'exercice de leurs activités dans des conditions d'égalité avec ceux des autres États européens civilisés.

La Communauté européenne est en pleine évolution. L'accord sur l'Espace économique européen court le risque de n'être qu'un arrangement provisoire eu égard aux changements rapides du temps présent. Il n'en demeure pas moins que la Finlande aspire à devenir membre en comptant sur le bon fonctionnement de cet accord.

Les lignes fondamentales de la politique étrangère finlandaise sont claires. En matière de sécurité comme en matière de relations extérieures, nos objectifs concordent avec ceux de la Communauté. Nous nous rallions à la politique commune dans ces deux domaines telle qu'elle a été convenue à Maastricht. Nous croyons que l'expérience finlandaise constituera un apport positif pour les développements ultérieurs.

Pour ce qui est de la neutralité de la Finlande, il convient de la considérer sous l'angle de l'histoire et de la géographie de celle-ci. L'essence même des objectifs que notre pays s'est fixés au milieu des bouleversements constants qu'a connus l'Europe réside dans le souci de se tenir à l'écart des alliances militaires et d'assurer sa propre défense en toute indépendance. Nous sommes fermement convaincus qu'une sécurité stable dans l'Europe du Nord répond aux intérêts de la Communauté tout entière.

Par son économie nationale, la Finlande a beaucoup à offrir à l'Europe. Bien que de petite dimension, cette

économie possède une capacité d'agir et d'endurer qui, à long terme, pourra se montrer à la hauteur des idéaux européens les plus ambitieux. De plus, les objectifs de notre politique financière et de notre politique monétaire sont semblables à ceux de l'Union monétaire de la Communauté.

Le mark (« markka ») finlandais suit déjà le taux de l'ECU, en vertu d'une décision prise unilatéralement de le lier à cette monnaie. Les difficultés économiques actuelles ne peuvent masquer le fait que, comme membre de la Communauté, la Finlande ne manquera pas de contribuer au renforcement de la stabilité des conditions et du bien-être de tous.

Notre demande d'adhésion implique en elle-même déjà qu'il nous incombe de remettre rapidement notre économie nationale en ordre. En tant que membre de la Communauté, la Finlande aura à cœur de figurer parmi ceux qui s'emploieront de leur mieux à mettre en place l'Union économique et monétaire. Pour atteindre ce but, nous devons même procéder, pour ce qui nous concerne, à des changements radicaux.

Dans leurs grandes lignes, les structures économiques de la Communauté et de la Finlande correspondent. Il reste cependant des différences.

Ainsi, le climat de notre pays diverge considérablement de celui qui règne en Europe du Sud, par exemple. D'autre part, en termes de densité démographique, la Finlande est l'un des endroits les moins peuplés d'Europe. Elle a une population de cinq millions d'habitants, dispersés sur une longueur de plus de mille kilomètres du Nord au Sud.

Ces caractéristiques sont à la base des politiques régionale et agricole du pays. Pour l'essentiel, ces données ne se modifieront pas, même dans un avenir plus lointain.

Il s'ensuit que, dans le domaine de l'agriculture, il faudra appliquer un régime spécial tenant compte des conditions typiques des pays du Nord et de la faible taille des exploitations. Un tel régime sera nécessaire aux fins mêmes de la mise en œuvre, en Finlande, de la politique agricole fixée par la Communauté. Dès avant son adhésion, la Finlande fera tout son possible pour adapter son système agricole aux exigences communautaires.

Tout cela ne peut se faire en un instant. Les politiques agricole et régionale finlandaises s'appuient essentiellement sur des faits, qui sont ce qu'ils sont, quand bien même nous souhaiterions qu'il en soit différemment. Les adaptations prendront du temps.

L'objectif fondamental de la politique régionale finlandaise est de gommer les différences sociales et économiques. Notre préoccupation a été d'assurer aux populations vivant dans les différentes régions du pays des conditions égales de vie, de travail et de bien-être. Fondamentalement, cet objectif coïncide avec ceux de la Communauté en matière de politique régionale et d'union économique et monétaire.

Dans l'ensemble, la base de départ de la Finlande est relativement bonne. Le haut niveau de ses compétences professionnelles et de ses technologies, le degré élevé d'instruction de sa population, le bon fonctionnement de sa société, joints à son désir sincère de participer activement au développement de la Communauté, faciliteront les mutations requises.

À cet égard, l'accord sur l'Espace économique européen, qui est sur le point de prendre naissance, n'a pas retenu suffisamment l'attention. Il est vrai que plusieurs obstacles à l'instauration d'une coopération plus étroite entre la Finlande et la Communauté ont pu être éliminés au cours des négociations qui se sont déroulées au sujet de l'EEE ; exception faite des domaines de la politique agricole commune et de l'union douanière, la plupart des mesures prévues par le programme de réalisation du marché intérieur seront mises en vigueur en Finlande déjà avant la fin de cette année.

(*) Traduction à partir du finnois par Mme Unnukka Stenqvist et M. Gérard Losson.